

# Le numérique et votre travail

## Encadrer les TIC pour en maîtriser l'usage

**8 cadres sur 10 connectés en dehors du travail**

La pratique des TIC<sup>1</sup> s'est largement diffusée parmi les salariés, mais des écarts importants entre les catégories socioprofessionnelles existent. Ainsi, par exemple, l'Étude annuelle du CREDOC de décembre 2013 dévoile que 39 % des actifs utilisent les TIC pour des raisons professionnelles en dehors de leurs horaires et leurs lieux de travail habituels (soirs, week-ends, vacances, dans les transports ou à domicile). Cette proportion atteint 77 % pour les cadres.



**Un impact croissant sur l'organisation du travail et les conditions d'exercice professionnel**

<sup>1</sup>Les TIC, de quoi parle-t-on ? Les technologies de l'Information et de la communication (TIC) sont des outils qui permettent de produire, transformer ou échanger de l'information. Ils peuvent être matériels comme les ordinateurs et les téléphones portables, ou logiciels. Les réseaux, physiques ou virtuels, ainsi que les systèmes informatiques embarqués sont également considérés comme des TIC. Source : rapport du Centre d'Analyse Stratégique

Les TIC ont largement contribué à transformer le travail. « Leurs effets positifs ou négatifs sur les salariés sont étroitement liés au contexte organisationnel dans lequel elles s'inscrivent » indique Tristan Klein, chef de projet Prospective des métiers et des qualifications au centre d'analyse stratégique. Autrement dit, ce ne sont pas les outils qui posent problème, mais bien la manière dont ils sont utilisés.

➤ Centre d'analyse stratégique : L'impact des TIC sur les conditions de travail, 2012

D'autant que cette révolution numérique intervient dans un contexte marqué par l'instabilité des organisations, un accroissement de contrôle et de chiffrage sur le travail, et une surcharge informationnelle lié notamment à l'usage des TIC.

➤ Etude Apec : L'évolution de l'organisation du travail des cadres, janvier 2014

**ugict.**  
**cgt.fr**

**la cgt UGICT**  
La référence syndicale  
INGÉS  
CADRES  
TECHS

Les études montrent qu'en moyenne qu'un salarié de l'encadrement est interrompu toutes les 4 minutes (courriel, appel, SMS, etc) dans son activité professionnelle.

Les TIC participent à l'intensification du travail, en accélérant les rythmes, en favorisant les activités multitâche et le zapping additionné à une pression à l'immédiateté. Par ailleurs, La dématérialisation du lieu et du contenu du travail qu'ils induisent donnent la possibilité de travailler en dehors des heures ouvrables et/ou à l'extérieur de l'enceinte de l'entreprise.

En conséquence, les salariés connectés apparaissent d'avantage exposés au débordement du travail sur la sphère personnelle. Enfin, les TIC peuvent, quand elles sont mal utilisées dans les organisations de travail, desservir le collectif de travail. Or la coopération dans l'entreprise est un facteur de protection de la santé des salariés.

## La nécessité d'encadrer les usages des TIC

De fait, les TIC modifient notre rapport à l'espace et au temps. Ils raccourcissent les délais de transmission et ils accélèrent les rythmes de travail.

Les gains de productivité générés par le télétravail (évalués à 22 %) doivent être mis à contribution dans ces objectifs.

➤ Lire l'étude réalisée d'avril 2011 à avril 2012 par Greenworking: Adoptez le télétravail pour une meilleure productivité.

Ils renforcent le lien de subordination employeur/salarié en induisant un présentisme numérique actif et permanent. L'usage actuel des TIC modifie en profondeur la durée réelle du temps de travail et peut constituer une nouvelle forme de forfait en jours qui ne dit pas son nom. S'ajoute à cela une possibilité de « flicage numérique ». Autrement dit, si ces outils en eux-mêmes ne posent pas de problème, c'est la manière de les utiliser et l'insuffisance de leur encadrement qui peut induire des pratiques qui augmentent les risques psychosociaux et qui, in fine, desservent les droits des salariés.

Pour la CGT, les progrès techniques et scientifiques doivent être mis au service du progrès social, économique et environnemental. Ils doivent notamment contribuer à améliorer le mieux être au travail, favoriser l'emploi, servir à diminuer le temps de travail, valoriser la qualité du travail et l'éthique professionnelle.

## La CGT des Ingés, Cadres, et Tech vous consulte

Nous vous invitons à répondre à la consultation « Le numérique et votre travail » à partir de votre propre vécu professionnel.

L'UGICT-CGT a décidé d'engager cette grande consultation qui servira de base à la construction des propositions revendicatives que nous porterons pour obtenir un encadrement des usages des TIC.

**ugict.**  
**cgt.fr**

